

**REFORME DES
AFFILIATIONS & LICENCES**

Saison 2024 / 2025

**À L'UFOLEP,
LA PARITÉ
ON Y EST DÉJÀ !**
#UfolepTerreEgalité

**À L'UFOLEP,
ON TE DONNE
TA CHANCE !**
#UfolepTerreEgalité

**À L'UFOLEP,
LE SPORT N'A PAS DE
FRONTIÈRE !**
#UfolepTerreEgalité

**À L'UFOLEP,
TOUS DIFFÉRENTS
TOUS SPORTIFS !**
#UfolepTerreEgalité

**TOUS SPORTIFS,
TOUS EGAUX !**
#UfolepTerreEgalité

ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT

Fédération sportive de
la Ligue de
l'enseignement
de la Seine-Maritime

UFOLEP
TERRE D'ÉGALITÉ

Déjà plus de 8500 associations sont affiliées à l'UFOLEP. Elles s'inscrivent dans un réseau constitué des 101 comités départementaux et des 13 comités régionaux qui les accompagnent dans leur vie associative.

Elles développent ainsi leur structure, les compétences de leurs ressources humaines qu'ils soient animateurs, bénévoles ou dirigeants; elles bénéficient d'une visibilité, de services et d'avantages partenaires.

En s'inscrivant dans la vie associative de l'UFOLEP, elles deviennent partie prenante du projet politique UFOLEP.

Pourquoi rejoindre l'UFOLEP ?

- Pour être membre de la **1^{ère} fédération affinitaire et multisports de France**,
- Pour proposer à ses adhérents la prise d'une **licence multisport**,
- Pour partager un projet et des valeurs communes pour faciliter l'accès à la pratique sportive en loisir ou en compétition,
- Pour sécuriser la pratique sportive et la responsabilité des bénévoles dirigeant.e.s de l'association à travers une licence intégrant une assurance adaptée (*dans le respect des règles d'adhésions*),
- Pour inscrire sur les **calendriers officiels de l'UFOLEP**, la ou les manifestations qu'elle organise,
- Pour recevoir la **revue nationale** de l'UFOLEP «En Jeu, une autre idée du sport»,
- Pour pouvoir bénéficier de l'agrément SPORT pour les **demandes de subventions** (ANS, FDVA ...),
- Pour pouvoir bénéficier de **conseils** et/ou de **formations** pour le fonctionnement administratif et sportif,
- Pour bénéficier du soutien des commissions sportives dédiées à chaque activité pour un meilleur suivi sportif tout au long de la saison,
- Pour profiter des services proposés par le comité départemental (accompagnement administratif et juridique, animation, mise à disposition de matériel, communication),
- Pour l'accès à de nombreuses **formations** sportives et de dirigeant.e.s, tant fédérales que professionnelles (**CQP, PSC1, Gestes qui sauvent**),
- Pour la prise en charge par l'UFOLEP de vos **frais SACEM** pour les Activités de la Forme,
- Pour l'**aide juridique gratuite** auprès d'HEXOPEE (syndicat des employeurs associatifs, convention du Sport),

S'affilier à l'UFOLEP c'est vivre tous les sports autrement

LES NOUVELLES CATEGORIES D'AFFILIATION

- Affiliation **Ufolep DE BASE**

Pour les associations ou section d'association où **tous** les adhérents de l'association sont licenciés UFOLEP.

- Affiliation **Ufolep PLUS**

Pour les associations ou section d'association qui souhaitent accueillir du public sur des séances d'essais ou découverte et/ou organiser des manifestations loisirs dans la limite de **300 personnes** non licenciées sur la saison. Ces personnes feront l'objet de délivrance d'un Titre de Participation Occasionnelle.

- Affiliation **Ufolep PRO**

Pour les associations et structures non associatives qui veulent plus que l'affiliation UFOLEP PLUS et qui accueillent plus de 300 personnes non licenciées, sur des manifestations loisirs. Cotation RC selon le chiffre d'affaires (totalité des produits de l'année N-1)

Cette affiliation est soumise à validation par le Comité Départemental UFOLEP 76

REMARQUES :

Une association pourra passer de l'Affiliation Ufolep DE BASE à l'Affiliation Ufolep PLUS en cours de saison. Il ne sera **pas possible de descendre** d'une Affiliation UFOLEP PLUS à une affiliation UFOLEP DE BASE en cours de saison.

Paiement par **virement**, en indiquant le nom de l'association, accompagné obligatoirement du justificatif et de la fiche de réaffiliation à envoyer à ufolep76@orange.fr

Paiement par **chèque** à l'ordre de UFOLEP 76 accompagné de la fiche de réaffiliation : 27 rue Cossard 76340 Blangy sur Bresle.

L'association indiquera dans la case à qu'elle conserve les bulletins d'adhésion et les certificats médicaux.

L'affiliation et l'adhésion à l'UFOLEP sont valables du 1^{er} septembre au 31 août.

Demande d'affiliation
De la saison sportive 2024/2025

TITULAIRE 4
Nom et Prénoms : _____
Date de naissance : _____

PROFIL DE L'ADHESION
Type d'adhésion : Titulaire Membre Adh. à titre honorifique

PROFIL DE L'AFFILIATION
Type d'affiliation : Base Plus Pro

PROFIL DES LICENCIÉS
Niveau de licence : Titulaire Membre Adh. à titre honorifique

PROFIL DES LICENCIÉS 2
Niveau de licence : Titulaire Membre Adh. à titre honorifique

PROFIL DES LICENCIÉS 3
Niveau de licence : Titulaire Membre Adh. à titre honorifique

PROFIL DES LICENCIÉS 4
Niveau de licence : Titulaire Membre Adh. à titre honorifique

PROFIL DES LICENCIÉS 5
Niveau de licence : Titulaire Membre Adh. à titre honorifique

PROFIL DES LICENCIÉS 6
Niveau de licence : Titulaire Membre Adh. à titre honorifique

PROFIL DES LICENCIÉS 7
Niveau de licence : Titulaire Membre Adh. à titre honorifique

PROFIL DES LICENCIÉS 8
Niveau de licence : Titulaire Membre Adh. à titre honorifique

PROFIL DES LICENCIÉS 9
Niveau de licence : Titulaire Membre Adh. à titre honorifique

PROFIL DES LICENCIÉS 10
Niveau de licence : Titulaire Membre Adh. à titre honorifique

Demande d'affiliation
De la saison sportive 2024/2025

Pratique Multisport
Liste des sports pratiqués :

- Aérobie (course à pied, vélo, etc.)
- Aquatique (natation, plongée, etc.)
- Arts Martiaux (Judo, Karaté, etc.)
- Automobile (Voiture, Moto, etc.)
- Canoë-Kayak
- Cyclisme (Vélo, etc.)
- Escrime
- Football
- Gymnastique
- Hockey sur glace
- Judo
- Karaté
- Tennis de table
- Tennis
- Tir à l'arc
- Triathlon
- Volleyball
- Water polo
- Autres sports

Demande d'affiliation
De la saison sportive 2024/2025

DISPOSITIFS FEDERAUX
Liste des dispositifs fédéraux :

- Auto-école
- Auto-école moto
- Auto-école vélo
- Auto-école canoë-kayak
- Auto-école voile
- Auto-école plongée
- Auto-école tir à l'arc
- Auto-école tir sportif
- Auto-école tir à l'arc
- Auto-école tir sportif
- Auto-école tir à l'arc
- Auto-école tir sportif
- Auto-école tir à l'arc
- Auto-école tir sportif
- Auto-école tir à l'arc
- Auto-école tir sportif

Demande d'affiliation
De la saison sportive 2024/2025

Assurance fédérale
Liste des assurances fédérales :

- Assurance décès
- Assurance invalidité
- Assurance vieillesse
- Assurance retraite
- Assurance chômage
- Assurance maladie
- Assurance accidents
- Assurance responsabilité
- Assurance incendie
- Assurance vol
- Assurance incendie
- Assurance vol
- Assurance incendie
- Assurance vol
- Assurance incendie
- Assurance vol

LES NOUVELLES CATEGORIES DE LICENCES

- Licence **Dirigeant, Officiel, Arbitre, Animateur** : un seul et unique tarif
- Licence **multisport loisir** : anciennes activités R1 & R2 en loisir
- Licence **multisport compétition** : anciennes activités R1 en compétition & R2 en compétition (y compris la pétanque)
- Licence **multisport plus loisir** : activités cyclistes en loisir
- Licence **multisport plus compétition** : activités cyclistes en compétition
- Licence **Sports Mécaniques + Moto Ecole de conduite**
- Licence **Motocross**

Remarque :

Une personne peut avoir plusieurs activités dans le même club. Il faut donc noter l'activité principale sur la première ligne.

Il faut ensuite cocher la « Pratique en compétition » ou « pratique en loisir ».

Les licences Ufolep

MULTISPORT

Accro-Basket - 26030
 Activités aquatiques d'entretien - 21001
 Activités de la forme - pratique douce - 22012
 Activités de la forme - pratiques cardio - 22013
 Aïkido - 23011
 Arbalète - 26031
 Arts du cirque - 27001
 Athlétisme - 27002
 Autre Danse (urbaine, classique,...) - 22020
 Autres activités nautiques non motorisées - 21010
 Autres arts martiaux - 23013
 Badminton - 27003
 Base-ball - 25001
 Basket ball - 25002
 Baskin - 25019
 Billard - 22001
 Boomerang - 24001
 Boules - 27004
 Bowling - 22002
 Boxe éducative - 23020
 Boxe française - 23021
 Caisse à savon - 26032
 Canne de combat - 22027
 Canoë-kayak - 21020
 Capoiëra - 23014
 Cerf-volant - 24002
 Char à voile - 21011
 Cheerleading - 25022
 Course d'orientation - 27020
 Course de pneu - 22028
 Course hors stade - 27021
 Cricket - 22014
 Croquet - 22021
 Danse sportive - 22003
 Double Dutch - 22022
 Echasse urbaine - 26033
 Ecole Multisports enfant - 29202
 Epreuves combinées/raid multi-activités - 26020
 Escalade-Grimpe arbre - Slackline - 26003
 Escrime - 27005
 Esport - 22011
 Eveil corporel - Ufobaby 22023
 Flag - 26040
 Floorball - 25015
 Football - 25003
 Football Américain - 25016
 Football de table - 22024
 Futsal - 25004
 Golf et activités golfigues - 26004
 Gymnastique artistique - 27030
 Gymnastique rythmique sportive - 27031
 Haltérophilie - force athlétique - 27006
 Hand-ball - 25005
 Hockey sur gazon - 25006
 Hockey sur glace - 25007
 Homeball - 25024
 Inter-cross / Lacross - 25008
 Ju Jitsu - 26034
 Judo - 23010

Karaté - 23012
 Kin-ball - 25014
 Korfball - 25009
 Lance pierre - 27033
 Lancer de haches et couteaux - 23022
 Luttes traditionnelles - 26035
 Marche aquatique - 29045
 Marche nordique - 22025
 Marche sportive - 27022
 Match d'improvisation théâtrale - 22010
 Modélisme aérien (- 25 Kg) - 24010
 Modélisme naval - 24012
 Modélisme roulant - 24013
 Multisports - 29130
 Musculation - Renforcement musculaire 24014
 Natation - 21002
 Oshukai - 25021
 Parcours Ninja - 25023
 Parkour - 29039
 Patinage sur glace - 26005
 Pêche - 22026
 Pétanque - 27007
 Pickleball - 25020
 Polo Bike - 26017
 Rafting - 29040
 Randonnées pédestres - 22006
 Raquette neige - 22009
 Roller - 28003
 Rugby - 25010
 Running - 22005
 Sarbacane - 27014
 Skate - 28005
 Ski alpin - 28020
 Ski de fond - de randonnée - 28021
 Sophrologie - 22008
 Speed ball - 26041
 Sports locaux ou traditionnels - 26002
 Squash - 27013
 Street Hockey - 26036
 Surf et autres activités neige - 28022
 Tai -Chi-Chuan - 23015
 Tchoukball - 26037
 Tennis - 27008
 Tennis de table - 27009
 Tir - 27010
 Tir à l'arc - 27011
 Trail - 22029
 Trampoline - 27032
 Trotinette - 26038
 Twirling baton - 27012
 Urban fitness - 25018
 Vélo éducatif - 26016
 Viet Vo Dao - 26039
 Voile - 21012
 Volley ball - 25012
 Walking football - 25026
 Water-polo - 25013
 Yoga Qi-Gong - 22007



Les licences Ufolep



Du 1er septembre au 31 août
2024/2025
www.ufolep.org

MULTISPORT +

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition

Accrobranche - parcours acrobatiques - 29042
Alpinisme et escalade sur glace - 28010
Biathlon - 29043
Canyoning - 29044
Cyclo-Bicross - 26011
Cyclo-Cyclo sport - 26012
Cyclo-Cyclotourisme - 26013
Cyclo-Dirt - 29037
Cyclo-Vélo-trial-Bike trial - 26015
Cyclo-VTT - 26042
Duathlon-triathlon-bike and run - 26010
Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26022
Equitation - 28001
Plongée sous-marine - 21022
Randonnées équestres - 28002
Ski nautique - 21030
Spéléologie - 28004

SPORTS MECANIQUES

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition
Toutes les activités Multisport + Loisirs et Compétition

Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans - 29001
Auto Poursuite sur terre - 29004
Auto Randonnées loisirs 4x4 - 29007
Auto Trial 4x4 - 29005
Kart-cross - 29020
Karting piste - 29021
Moto-Ecole de conduite - 29030
Moto-Enduro - 29032
Moto-Randonnées loisirs - 29036
Moto-Trial - 29035
Moto-Vitesse - 29033

MOTOCROSS

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition
Toutes les activités Multisport + Loisirs et Compétition
Toutes les activités Sports Mécaniques Loisirs et Compétition

Moto-Cross - 29034

DISPOSITIFS FEDERAUX

AMR (A Mon Rythme)
Cités Educatives
Engagé.e
Parcours Coordonné
Primo Sport
Séjours Socio Sportifs
Société en Mouvement
Toutes Sportives
Ufo3S
Ufogames
Ufolep Playa tour
Ufostreet

Santé des licenciés.es

Les licenciés sont soumis à un questionnaire de santé qui permettra de savoir s'ils doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication.

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP: le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines motonautiques.

Pour les mineur.e.s agé.e.s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

Gestion des licenciés.es

Afin de simplifier les procédures de délivrances et d'accès à sa licence, les licenciés peuvent choisir de demander leur licence avec « activation numérique » qui vient remplacer la signature sur une demande papier (pour la première demande ou le renouvellement). Lorsque la licence est validée par le comité départemental Ufolep, le licencié reçoit un email lui demandant d'activer sa licence en cliquant sur un lien ou en se connectant à son espace personnel Affiligue et a ainsi accès à l'ensemble des informations de sa licence. Il pourra également prendre connaissance des garanties d'assurances et des compléments possibles.

LE **PASS SPORT**

Fédération sportive de
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Version 29-05-2024



**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT**

Alertez-nous par e-mail signal-sports@sports.gouv.fr

CERTIFICAT MEDICAL OU QUESTIONNAIRE MEDICAL

POUR TOUT PRATIQUANT ADULTE – JEUNE - ENFANT

Le licencié peut fournir :

- Un certificat médical de moins d'un an (tir, ball-trap, biathlon(sport auto, karting et motocyclisme).

Ou

- Cocher la case « j'ai rempli un questionnaire de santé et j'atteste avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire santé.

Demande de licence UFOLEP TOUS LES SPORTS AUTREMENT **2024/2025**

Le licencié e- a son soutien e- a un questionnaire de santé qui permettra de savoir s'il a obtenu un certificat médical d'absence de contre-indication.

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.212-1-6 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernées pour l'UFOLEP le tir, le tir parcrossbow, l'escalade, le canyoning, le canoë-kayak, le kayak, le pentathlon moderne, le tir à l'arc, le tir à l'arc compound, les disciplines sportives pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception de karting et du modélisme automobile radioguidé, les disciplines motorisées.

Si vous êtes mineur(e) et âgé(e) de moins de 18 ans, le questionnaire de santé est rempli avec un des responsables de l'association parentale.

Si vous êtes mineur(e) et âgé(e) de moins de 18 ans, le questionnaire de santé est rempli avec un des responsables de l'association parentale.

Si j'ai rempli un questionnaire de santé et j'atteste avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé.

Si j'ai rempli un questionnaire de santé et j'atteste avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé.

Si vous êtes mineur(e) et âgé(e) de moins de 18 ans, le questionnaire de santé est rempli avec un des responsables de l'association parentale.

Vos activités sportives

Si vous êtes mineur(e) et âgé(e) de moins de 18 ans, le questionnaire de santé est rempli avec un des responsables de l'association parentale.

Mineur(e) et moins de 12 ans

Activation de la licence

Divers

Questionnaire de santé pour un adulte TOUS LES SPORTS AUTREMENT **2024/2025**

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON

Les réponses formelles relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Durant les 12 derniers mois

Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'un causer cardiaque ou inexpliqué ? OUI NON

Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? OUI NON

Avez-vous eu un épisode de respiration difficile (asthme) ? OUI NON

Avez-vous eu une partie de convalescence ? OUI NON

Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? OUI NON

Avez-vous subi un traitement médical de longue durée (hors contraception et distribution aux allongés) ? OUI NON

Acte pour

Recevez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur dans un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, lésion, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ? OUI NON

Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? OUI NON

Si vous êtes (répondre NON à toutes les questions) :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attester, selon les modalités prévues par la Fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous êtes (répondre OUI à une ou plusieurs questions) :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez lui ce questionnaire rempli.

Rappel :

Ce questionnaire de santé est anonyme et confié par le licencié(e). Il ne sera pas transmis à l'association lors de la demande de licence UFOlep. Pour attester avoir respecté le protocole médicale, compléter les informations sur le formulaire de demande de licence UFOlep (case à cocher attestant avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé ou fournissant le certificat médical le cas échéant).

Questionnaire de santé pour un mineur(e) TOUS LES SPORTS AUTREMENT **2024/2025**

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En sa paré avec un médecin ? Tra-t-il examiné (e) pour le conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es ? Une fille Un garçon Quel Age as-tu ? _____

Depuis l'année dernière

Depuis l'année dernière, as-tu eu une blessure grave ? OUI NON

As-tu eu des douleurs dans la poitrine ? OUI NON

As-tu eu des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? OUI NON

As-tu eu des épisodes de respiration difficile (asthme) ? OUI NON

As-tu eu une partie de convalescence ? OUI NON

Si tu as arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, as-tu repris sans l'accord d'un médecin ? OUI NON

As-tu subi un traitement médical de longue durée (hors contraception et distribution aux allongés) ? OUI NON

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)

Recevez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur dans un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, lésion, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ? OUI NON

Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? OUI NON

Si vous êtes (répondre NON à toutes les questions) :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attester, selon les modalités prévues par la Fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous êtes (répondre OUI à une ou plusieurs questions) :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez lui ce questionnaire rempli.

Rappel :

Ce questionnaire de santé est anonyme et confié par le licencié(e). Il ne sera pas transmis à l'association lors de la demande de licence UFOlep. Pour attester avoir respecté le protocole médicale, compléter les informations sur le formulaire de demande de licence UFOlep (case à cocher attestant avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé ou fournissant le certificat médical le cas échéant).

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire sauf pour les disciplines citées ci-dessous :

1° les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé (tir, balltrap, biathlon)

2° les disciplines sportives pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobile radioguidé (sport auto, karting et motocyclisme).

DISPOSITIF PASS'SPORT 2024/2025

En cette année olympique, la France a décidé de faire du sport une priorité pour l'ensemble de la population et en particulier les jeunes.

En 2023, grâce à l'action commune du gouvernement et du mouvement sportif, près d'1,38 million de jeunes ont bénéficié du Pass Sport pour accéder à une pratique dans l'une des 56 000 structures sportives participantes.

Cette année, l'ouverture de ce dispositif est anticipée : il débutera le 1^{er} juin 2024 et se clôturera le 31 décembre 2024.

Ainsi, un premier envoi de codes sera adressé aux personnes éligibles fin mai 2024. Un second envoi sera fait fin août pour les nouveaux bénéficiaires et pour les étudiants boursiers 2024.

Pour vous inscrire sur le Compte Asso, cliquez sur ce lien :
<https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/pro/accueil>


MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité



**pass
Sport** 

MUTATIONS

Extrait du règlement sportif national

Article 4 : la mutation

A - Si un licencié UFOLEP de la saison sportive écoulée n'a pas renouvelé sa licence UFOLEP auprès d'une association pour une nouvelle saison sportive, ce dernier désirant changer d'association fait homologuer sa licence pour une ou plusieurs activités sportives dans l'association de son choix, sans autre démarche administrative ou financière.

B- Pour un licencié ayant validé sa licence et souhaitant changer d'association en cours de saison sportive pour la même activité sportive, il devra joindre, à la demande d'homologation : la photocopie de la lettre recommandée qu'il aura préalablement envoyée au président de l'association quittée, ainsi que le versement des droits éventuels correspondants.

Pour la participation à des phases compétitives pour le compte de la nouvelle association, le licencié devra respecter les délais de prise de licence imposés par le règlement sportif fédéral (Article 6 : les épreuves nationales de l'UFOLEP) et la réglementation technique fédérale de l'activité.

Dès lors qu'il en aura été informé, et s'il le souhaite, le président de l'association aura quinze jours pour faire parvenir au comité départemental son avis sur ce changement. En cas d'avis négatif, le comité directeur départemental pourra statuer après avoir entendu ou pris les avis du licencié et du président de l'association quittée.

En cas de décision défavorable du comité, le licencié a la possibilité de contester la décision auprès du Bureau national de l'UFOLEP qui donnera une décision sur dossier.

Cette obligation s'éteint le 31 août de la saison en cours.

Si le changement d'association concerne deux comités départementaux, c'est le comité quitté qui statuera.

C - En cas de mutation interfédérale prévue par une convention liant les deux fédérations, il conviendra d'en respecter les conditions.

Les frais sont fixés à 10 €

Dès que la mutation est validée, le nouveau club envoie un dossier complet (bulletin adhésion, bon de commande et règlement) à l'UFOLEP 76.

ASSURANCE MARSH

Conformément au Code du Sport (Article L321-1), l'UFOLEP, en tant que fédération sportive, a souscrit un contrat Responsabilité Civile n° 11254801604 par l'intermédiaire de Marsh auprès d'AXA.

Article L321-1

Les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux.

Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités.

Votre affiliation à l'UFOLEP vous permet de bénéficier :

- d'une couverture Responsabilité Civile pour l'ensemble de vos activités statutaires, sportives et plus généralement toute activité organisée dans un cadre autorisé par l'UFOLEP
- d'une couverture Responsabilité Civile Mandataires Sociaux (RCMS) ou plus communément dénommée RC des dirigeants
- d'une couverture Protection Juridique pour votre club. Nous précisons qu'un contrat distinct protège également chaque licencié-e en cas de harcèlement moral ou sexuel.

VOIR BROCHURE

Nos bureaux sont ouverts :

Lundi au Vendredi : de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00,
n'hésitez pas à laisser un message, ou envoyer un mail ufolep76@orange.fr